

Vos questions / nos réponses

Probabilité d'une peine de prison ferme

Par [marc57](#) Postée le 01/03/2022 11:06

Bonjour. Je vais bientôt avoir 38 ans et ça fait plus de 15 ans que je souffre de problèmes de dépression récurrente et d'un trouble d'angoisse généralisé qui me font voir tout EN NOIR. Je suis en traitement chez une psychiatre qui me prescrit des médicaments et j'alterne entre une semaine avec des benzodiazépines et une semaine avec de la quetiapine pour éviter l'accoutumance à une de ses familles de médicaments. Je dois avouer que je prend beaucoup moins de médicaments qu'elle sait et que STOCKE les autres parce que j'ai peur que lorsqu'elle ira à la retraite, je ne trouverais pas d'autre psychiatre qui acceptera de prolonger mon traitement. Du coup, j'ai peut-être chez moi 15 - 20 paquets de mirtazapine, Zopiclone, bromazepam et quetiapine. Je n'ai cependant JAMAIS utilisé de fausse ordonnance. J'ai récemment commandé 25 comprimés d'un benzodiazépine de synthèse (l'étizolam) parce qu'il m'assomme moins que d'autres benzodiazépines. Or je viens de me rendre compte qu'il a été interdit en France (si je l'avais su je ne l'aurais pas commandé). Je suis terrifié à l'idée qu'à cause de ces 25 comprimés (ce qui est tout de même une GROSSE QUANTITÉ, non ?) la douane fasse une perquisition chez moi et que je sois convoqué au tribunal à cause de la détention de tous ces médicaments psychotropes et CONDAMNE A DE LA PRISON FERME. Ayant été percuté par des racailles au collège, je ne pourrais pas supporter de la prison ferme, il faudra alors que je me suicide, il n'y a pas d'autre option. Est-ce que vous pensez que c'est PROBABLE que je prenne de la prison ferme ? Par ailleurs, je commande beaucoup de CBD en poudre et d'autre poudres légales (tel que de la poudre de Taurine et de théanine). Bien que ce soit légale, est-ce que la police a le droit de faire une perquisition chez moi parce que ça leur paraît suspect ?

Mise en ligne le 02/03/2022

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude concernant l'achat de ce médicament interdit en France. Nous tenons à vous rassurer: la prison est une décision de justice qui repose sur plusieurs éléments. L'achat isolé d'un produit illicite ne justifie pas la prison. Vous risquez sûrement la saisie du produit, et peut-être une amende. Soyez pleinement rassuré, vous ne risquez ni poursuites ni incarcération.

Les médicaments que vous conservez chez vous vous ont été prescrits. Là encore, il n'y a aucune raison que cela n'entraîne une peine de prison. Tant que vous ne les cédez pas à une tierce personne (don, revente), vous n'êtes pas en faute (même si cela représente un grand nombre de médicaments réglementés).

En ce qui concerne le CBD, la taurine et la théanine, étant des produits licites, il est de votre droit de vous en procurer, par quelque biais que ce soit (boutique en ligne incluse). Même si ces produits sont sous forme de poudre et peuvent attirer l'attention des forces de l'ordre, des analyses sont effectuées par les équipes au moindre soupçon et avant même d'engager des procédures de justice.

En d'autres termes, d'un point de vue légal, vous ne risquez rien hormis une amende pour l'achat d'une substance illicite.

Nous sommes sensibles à votre angoisse de ne pas trouver d'autre professionnel-le de santé, une fois votre psychiatre partie. Il est vrai qu'il peut être compliqué de trouver un-e thérapeute avec qui on se sent en confiance. Cependant, la plupart des psychiatres prennent en considération le parcours de soins, l'historique des traitements et les prescriptions actuelles des personnes qui les sollicitent. Nous tenons à vous assurer que vous pourrez retrouver un-e psychiatre adapté-e à vos besoins et à votre histoire.

Nous vous proposons d'en parler à votre psychiatre. Son départ en retraite est visiblement un facteur important d'anxiété. Elle pourra vous rassurer, et peut-être même vous proposer des noms de collègues de confiance, le moment venu. De plus, le fait d'avoir pris un traitement à une posologie moindre peut éventuellement participer à la persistance de vos troubles anxieux. C'est la raison pour laquelle nous vous encourageons à vous confier à votre psychiatre sur ce point.

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations et avoir pu apaiser certaines de vos angoisses. N'hésitez surtout pas à nous recontacter en cas de besoin, par le biais de ces questions/réponses, par tchat (entre 8h et minuit), ou par téléphone (entre 8h et 2h, au 0 800 23 13 13).

Prenez bien soin de vous.

L'équipe de Drogues Info Service.
